

hebdomadaire

n° 3112 • 1,30 euro •

de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,
fondé pendant la guerre sous le titre de
RÉSISTANCE OUVRIÈRE.

Directeur de la publication: J-C Mailly

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

Tél.: 01 40 52 84 55 - Fax: 01 40 52 82 02

Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

FORCE

Ouvrière

REMANIEMENT

LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ, C'EST MAINTENANT?

La politique qui sera menée par le nouveau gouvernement différera-t-elle du précédent ou prolongera-t-elle l'austérité?
Lire l'éditorial en page 4.

AGIR
événements

Le gouvernement vient de dévoiler un avant-projet de texte sur la prise en compte de la pénibilité en matière de retraite.

Lire page 5

Plusieurs centres de l'opérateur téléphonique Free se sont mis en grève contre un projet d'annualisation du temps de travail.

Lire page 8

Les greffiers de justice sont en colère contre la dégradation de leurs conditions de travail.

Lire page 7

Le CCN de FO s'est réuni les 3 et 4 avril à Paris.
Il a notamment dressé le bilan du semestre précédent.

Lire pages 2 et 3
et résolution en pages centrales

**RÉSISTANCE ET VIGILANCE
À NOUVEAU
À L'ORDRE DU JOUR**

Lire l'éditorial en page 4

SAVOIR
pratique

C'est officiel:
l'adresse est le vingtième critère
légal en matière
de discrimination.

Lire page 10

RESPIRER
culture

La Première Guerre mondiale
a aussi été une période de mobilisa-
tion économique et d'augmentation
de la production.

Lire page 11

MONTRER
enquête

Budget en baisse, menaces sur
l'exception française et régime
d'assurance-chômage
des intermittents critiqué par le
MEDEF... Le monde de la
culture n'échappe pas à la crise.

Lire pages 13 à 15



Comité confédéral national de la CGT-Force Ouvrière

Paris, les 3 et 4 avril 2014

RÉSOLUTION

Le CCN se félicite de la réussite du meeting de la CGT Force Ouvrière du 29 janvier 2014 à Paris, ayant réuni 6000 militants. Y a été notamment réaffirmée l'opposition de Force Ouvrière à toute politique d'austérité ou de rigueur, de droite, de gauche ou syndicale. L'austérité est suicidaire : socialement, économiquement et démocratiquement.

Le CCN réaffirme son opposition au Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) et au Mécanisme Européen de Stabilité (MES), à la base des politiques suivies par le gouvernement.

Dans ce cadre, le CCN s'inquiète des tractations en cours entre la Commission européenne et l'administration fédérale des États-Unis pour mettre en œuvre un traité transatlantique de libre échange qui contribuerait à une totale déréglementation pour le seul intérêt du capital et de la finance.

Rejet du «pacte de responsabilité»

Le CCN se félicite de la mobilisation des travailleurs lors de la grève interprofessionnelle et des manifestations du 18 mars 2014, organisées à l'initiative de la CGT Force Ouvrière.

Le «relevé de conclusions» est rejeté par la CGT Force Ouvrière, qui ne s'interdit pas

Réuni les 3 et 4 avril 2014 à Paris, le CCN de la CGT Force Ouvrière reprend et défend l'ensemble des revendications des résolutions du XXII^e Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) et des CCN précédents.

d'exercer son droit d'opposition. Il s'agit d'un acte de complaisance politique, un chèque en blanc, en plus d'un marché de dupes. Rien de concret sur l'emploi, rien sur les salaires, juste un agenda social déjà prévu!

Le CCN condamne la décision du président de la République de faire 50 milliards de réductions des dépenses publiques et sociales et d'augmenter le montant des exonérations de cotisations de 10 milliards, en plus du maintien du crédit d'impôt (CICE) de 20 milliards!

Dire non au pacte de responsabilité, c'est dire oui au progrès social, aux salaires, à l'emploi, aux services publics et à la sécurité sociale, oui au syndicalisme libre et indépendant.

Défendre la Protection sociale

Le CCN réitère son attachement à la Sécurité sociale fondée sur la cotisation sociale, socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la

Sécurité sociale et est une garantie pour son avenir.

Le CCN rappelle son opposition à lier le financement de la protection sociale à la notion de compétitivité des entreprises. Le CCN s'oppose aux transferts de cotisations patronales sur des prélèvements salariaux, que ceux-ci relèvent de la cotisation ou de l'impôt.

Le CCN considère que les exonérations de cotisations sociales existantes, plus de 30 Milliards d'euros par an, n'ont pas lieu d'être. Le CCN refuse d'autres exonérations, revendique leur disparition et, dans l'attente, exige leur compensation intégrale.

Le CCN s'oppose à l'annonce d'une «baisse des cotisations payées par les salariés» pour «le pouvoir d'achat» dans le cadre d'un pacte de solidarité annoncé par le président de la République.

Le CCN estime que la place de la cotisation sociale doit rester centrale dans le financement de la branche famille, gage de son maintien au sein de la Sécurité sociale.

Le CCN rappelle son attachement au paritarisme, une des expressions de l'indépendance syndicale et de la gestion du salaire différé.

Alors qu'un projet de loi « santé » doit être discuté dans les prochaines semaines, le CCN réaffirme son opposition à la régionalisation de l'assurance-maladie en la confiant, en tout ou partie, aux ARS¹.

Le CCN constate que le financement de l'autonomie des personnes âgées n'est pas assuré à hauteur des besoins dans le projet de loi en préparation. Le CCN réaffirme la revendication d'une prise en charge solidaire de l'autonomie par l'assurance-maladie.

Le CCN condamne toute tentative de fusion des régimes de protection sociale de base comme complémentaire.

Le CCN appelle à préparer les élections du régime de la Mutualité sociale agricole de janvier 2015.

Défendre la République et les services publics

Le CCN réaffirme son attachement à la République une et indivisible. Le CCN rappelle l'opposition de la CGT Force Ouvrière à l'acte 3 de décentralisation. Celle-ci se ferait à la carte, de façon différente selon les régions et les métropoles, et conduirait à une balkanisation de l'action publique en plus d'une disparition des communes et des départements.

Le CCN exige l'arrêt complet de la RGPP, de la MAP et de la loi MAP Territoriale et affirmation des métropoles ainsi que l'abrogation de la loi HPST² et de la loi portant réforme des collectivités territoriales. Il exige l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique et les organismes sociaux. Les récentes catastrophes liées aux conditions météorologiques n'ont fait que démontrer le manque de moyens publics. Le CCN exige de l'État les moyens indispensables aux missions publiques et les recrutements statutaires nécessaires à leur mise en œuvre.

Le CCN confirme son opposition aux mesures de territorialisation de l'Éducation nationale et des Universités prises en application des lois Peillon et Fioraso.

Le CCN dénonce la destruction du service public de la formation professionnelle, actée dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Le CCN réaffirme la volonté de la CGT Force Ouvrière de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique.

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la défense du statut général des fonctionnaires et à ses éléments fondamentaux, la grille indiciaire unique et le maintien des catégories (C, B, A).

Le CCN se félicite de l'abrogation de la journée de carence dans la fonction publique ainsi que du «forfait justice» de 35 euros.

Le CCN réaffirme son attachement à la juridiction prud'homale et à sa spécificité, ainsi que le maintien de son fonctionne-



Photos: S. Gautier

Comité confédéral national de la CGT-Force Ouvrière

Paris, les 3 et 4 avril 2014

RÉSOLUTION



ment actuel et de l'élection des conseillers prud'homaux. Le CCN rappelle la nécessité de donner aux juridictions et aux établissements pénitentiaires les moyens de fonctionnement indispensables à la préservation des conditions de travail des personnels, garantie fondamentale d'une justice digne, indépendante et souveraine.

Le CCN soutient pleinement l'ensemble des militants et syndicats Force Ouvrière qui se mobilisent dans la perspective des élections professionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014.

Pour une autre politique économique, pour l'emploi et les salaires

Le CCN constate l'échec des politiques économiques menées ces dernières années. Une autre politique est indispensable: la consommation et l'investissement, notamment public, sont deux clefs de la croissance pour relancer la création d'emplois. Le CCN réaffirme que le CDI à temps complet doit rester le contrat de travail de référence et condamne toute tentative de remise en cause du SMIC. Le CCN rejette toute forme d'emplois précaires ainsi que le temps partiel imposé.

Le CCN rappelle son attachement à l'égalité des droits entre tous les salariés quelle que soit leur nationalité, c'est pourquoi il rejette la directive détachement qui, dans sa rédaction actuelle, ne répond pas à ce principe. Le CCN exige l'amélioration de cette directive européenne afin de lutter contre toute forme de dumping social.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et pensions est la revendication majeure immédiate pour tous les travailleurs. Aussi, le CCN revendique notamment un

SMIC à 1780 euros brut/mois (80% du salaire médian), une augmentation générale des salaires et des allocations, des pensions et retraites ainsi que des minima sociaux. Pour la fonction publique, une revalorisation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice suite à cinq ans de gel, et l'attribution uniforme de 50 points, sans oublier le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 par rapport à l'inflation. Il exige le retour à l'indexation générale des pensions au 1^{er} avril.

Sur les fonds et les aides financières et fiscales aux entreprises, le CCN exige des conditionnalités et un contrôle pour l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national, avec des contreparties réelles sur l'emploi et les salaires. Pour le CCN, il s'agit d'empêcher les délocalisations, les externalisations, de stopper le dumping fiscal, salarial et social et d'autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale, par l'État, par une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige, pour sauver l'emploi.

Le CCN dénonce la loi du 14 juin 2013, qui transpose l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 que la CGT Force Ouvrière n'a pas signé. Le CCN demande l'abrogation de cette loi qui se traduit par plus de flexibilité immédiate pour tous les salariés, ainsi que par la remise en cause de leurs droits et acquis.

Face à la montée inacceptable du chômage, qui touche notamment de plus en plus de seniors et avec un nombre de chômeurs de longue durée qui s'accroît, le CCN demande le rétablissement définitif et complet de l'AER³ et l'instauration de dispositifs publics de cessation d'activité en fin de carrière parallèlement à l'embauche de jeunes.

Le CCN exige l'abrogation de la loi contre-réforme des retraites du 20 janvier 2014. Le CCN maintient son exigence d'une véritable réforme fiscale plaçant l'impôt républicain, progressif, redistributif et juste, au centre du dispositif en réduisant les impôts indirects. Le CCN s'oppose à toute retenue à la source de l'impôt sur le revenu et à la fusion IR-CSG.

Le CCN réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés et appelle les structures de la CGT Force Ouvrière et les salariés à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit. Le CCN dénonce le recours au travail dissimulé et plus généralement toutes pratiques qui constituent une mise en cause des droits en matière de temps de travail.

Le CCN restera vigilant quant au respect de l'égalité professionnelle dont il fait une priorité.

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicales qui sont à la base de toutes nos actions revendicatives, dans la négociation comme dans l'action.

Le CCN condamne et exige l'abrogation des lois antigreve de 2007 sur la continuité du service public et de la loi Diard de 2012 s'appliquant aux transports.

Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010), issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME. La liberté syndicale et la négociation sont les

pilliers de notre édifice républicain en matière sociale.

Le CCN dénonce et s'oppose au volet «démocratie sociale» de la loi du 5 mars 2014, qui poursuit la logique de la loi d'août 2008.

Le CCN salue les militants des secteurs privé et public qui tous les jours, dans le cadre des élections professionnelles, participent à la représentativité de Force Ouvrière. Il appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la CGT Force Ouvrière, en amplifiant son développement par la création de nouvelles implantations syndicales. Il appelle ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de la CGT Force Ouvrière. Il appelle également à voter et faire voter pour les listes FO à l'occasion de chaque élection dans les entreprises.

Le CCN inscrit son action dans la continuité du meeting du 29 janvier et de la mobilisation du 18 mars 2014 contre l'austérité et contre le «pacte de responsabilité». Afin de faire aboutir les positions et revendications de la CGT Force Ouvrière, le CCN mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour poursuivre le combat et prendre toutes les initiatives nécessaires, y compris la grève interprofessionnelle.

Votée à l'unanimité, moins une abstention

Paris, le 4 avril 2014

(1) Agence Régionale de Santé.
(2) Révision Générale des Politiques Publiques / Modernisation de l'Action Publique / loi Hôpital - Patients - Santé - Territoires.
(3) AER: Allocation Équivalent Retraite.



L'éditorial de Jean-Claude Mailly

RÉSISTANCE ET VIGILANCE À NOUVEAU À L'ORDRE DU JOUR

Les élections municipales ont indéniablement eu une dimension politique nationale, à la fois par le fort taux d'abstention et par les votes exprimés. C'est un sévère avertissement pour la majorité gouvernementale.

Comment allait réagir le président de la République? La réponse n'a pas tardé: on change de Premier ministre, on réduit le nombre de ministres, deux nouveaux font leur entrée mais on continue, à priori, la même politique:

Maintien du pacte de responsabilité, réduction des dépenses publiques et sociales d'au moins 50 milliards d'euros sur trois ans. L'annonce d'un «pacte de solidarité» apparaît comme une annonce sortie du chapeau. Mais s'il s'agit de baisser des cotisations sociales salariales pour agir sur le pouvoir d'achat autour du SMIC, pourquoi faire compli-

qué quant on peut décider d'une augmentation du SMIC et du point d'indice dans la fonction publique? D'autant que diminuer la cotisation sociale, c'est encore affaiblir le financement de la Sécurité sociale.

En d'autres termes, la logique d'austérité inhérente au pacte budgétaire européen perdure. Nous en saurons plus à l'occasion de la déclaration de politique générale du Premier ministre.

Il était donc important que le Comité confédéral national réuni à Paris les 3 et 4 avril précise nettement les positions de la confédération générale du travail Force Ouvrière. C'est ce qu'il a fait.

Rejet du «pacte de responsabilité», défense de la protection sociale et de la cotisation sociale, attachement au paritarisme, défense de la république et des services publics sont fortement réaffirmés.

Une autre politique économique, pour l'emploi et les salariés, est revendiquée. Elle passe notamment par une augmentation des salaires, des aides ciblées aux entreprises, conditionnées et contrôlées avec des réelles contreparties en termes d'emploi et de salaires, une vraie réforme fiscale d'ensemble.

Face à la situation, dans la lignée du meeting du 29 janvier et de la journée de grève et de manifestation du 18 mars, le Comité confédéral national a mandaté la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour toute initiative jugée nécessaire, y compris la grève.

Résistance et vigilance sont donc à nouveau à l'ordre du jour.

Dans ce cadre, le 1^{er} mai sera pour Force Ouvrière l'occasion de réaffirmer publiquement nos positions, en toute liberté et indépendance.

Retrouvez Jean-Claude Mailly sur les réseaux sociaux: <https://www.facebook.com/jcmaily> et <https://twitter.com/jcmaily>



BRUXELLES, LE 4 AVRIL
Plus de 52 000 personnes venues de 21 pays ont participé le 4 avril à l'euro manifestation organisée par la CES (Confédération européenne des syndicats) à Bruxelles pour réclamer une Europe sans austérité. Parmi eux, une délégation composée de militants FO, venus des Unions départementales du nord de la France et conduite par André Thomas, Secrétaire confédérale. «Mesures d'austérité= pauvreté durable», pouvait-t-on lire sur les calicots brandis dans toute la manifestation.



PARIS, LE 2 AVRIL
Près de 170 personnes ont participé au 40^e anniversaire de l'association FO des consommateurs (AFOC), organisé au siège de la Confédération. Le rôle de cette structure représentée localement sur l'ensemble du territoire est d'informer, conseiller, défendre et représenter les adhérents consommateurs ou locataires. Plusieurs intervenants se sont succédé à la tribune, parmi lesquels les directrices de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et de l'Institut national de la consommation (INC) ainsi que le sociologue Jean-Pierre Loisel qui a présenté les nouveaux comportements consuméristes.

Force Ouvrière hebdomadaire
Secrétaire confédéral chargé de la presse:
Y. Veyrier (8460)
Tél.: 0140528455 - Fax: 0140528471
Rédacteur en chef D. Rousset (8455)

Réalisation: F. Blanc (8466),
Révision: M.-P. Hamon (8468)
Contrat de travail: S. Fortin (8463)
Emploi: C. Girard (8469)
Économie: M.-L. Schisselé (8458)
Santé, retraite: F. Lambert (8456)

Services: C. Josselin (8476)
État, fonction publique: V. Forgeront (8457)
International: E. Salamero (8459)
Jamel Azzouz (8289)
Mathieu Lapprand (8469)
Service abonnement V. Rigaut (8233)

Faire précéder les n° de téléphone entre parenthèses par 01 40 52.

Mail: fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan - 2^e trim. 2014
Commission paritaire: 0911S05818